



VILLE de RODEZ

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du vendredi 24 janvier 2014

Président : Monsieur Christian TEYSSDRE, Maire de Rodez.

Le Conseil municipal s'est réuni à 18 h 00 à l'Hôtel de ville sur convocation adressée le 17 janvier 2014 par Monsieur Christian TEYSSDRE, Maire de Rodez.

Présents : Mesdames Martine BEZOMBES, Monique BULTEL-HERMENT, Marie-Claude CARLIN, Muriel COMBETTES, Marisol GARCIA VICENTE, Anne-Christine HER, Nicole LAROMIGUIERE, Maité LAUR, Jacqueline SANTINI, Régine TAUSSAT, Messieurs Gilbert ANTOINE, Maurice BARTHELEMY, Bruno BERARDI, Jean-Albert BESSIERE, Serge BORIES, Jean-Michel COSSON, Jean DELPUECH, Gilbert GLADIN, Stéphane MAZARS, Guy ROUQUAYROL, Daniel ROZOY, Bernard SAULES, Guilhem SERIEYS, Christian TEYSSDRE.

Excusés : Mesdames Sabrina MAUREL-ALAUX (procuration à Monsieur Daniel ROZOY) et Sarah VIDAL (procuration à Monsieur Gilbert GLADIN), Messieurs Michel BOUCHET (procuration à Monsieur Maurice BARTHELEMY), Jean-Louis CHAUZY (procuration à Madame Monique BULTEL-HERMENT), Pierre RAYNAL (procuration à Madame Nicole LAROMIGUIERE).

Absents : Mesdames Claudine BONHOMME, Hélène BOULET, Habiba EL BAKOURI, Messieurs Ludovic MOULY, Jean-Philippe MURAT et Frédéric SOULIE.



Monsieur Guilhem SERIEYS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



N° 14-001 - HOMMAGES

- Au nom de l'assemblée, Monsieur le Maire présente ses sincères condoléances à Monsieur ROZOY ainsi qu'à sa famille, pour le décès de son frère.
- Monsieur le Maire présente également ses condoléances à la famille de Monsieur André LAUR, grand dirigeant des mutuelles et de la solidarité agricole et ancien Maire de Luc-la-Primaube.

N° 14-002 - DELEGATION DE POUVOIRS

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal les 40 décisions prises depuis la dernière séance et le Conseil municipal lui en donne acte.



- Madame TAUSSAT note le nombre important de décisions du Maire prises depuis la précédente séance du Conseil municipal. Par ailleurs, au vu des différentes décisions du Maire concernant en majorité les marchés publics, elle suggère de faire appel à des entreprises ruthénoises et non à des entreprises extérieures à la ville.
- Monsieur BARTHELEMY constate que huit décisions concernent des contrats de maintenance, huit décisions de mises à disposition, dix-huit décisions des marchés publics, trois affaires diverses et trois décisions de régie. Les différentes décisions du Maire mentionnées concernent les opérations courantes.
- Monsieur le Maire relève que les différents achats sont soumis au code des marchés publics, qui prévoit une procédure spécifique, dont notamment la réalisation au préalable de consultations par plusieurs entreprises. La collectivité ne peut volontairement favoriser les entreprises locales, ce qui ne serait pas conforme au code des Marchés Publics. Concernant le nombre de décisions prises, il suggère alors de restreindre la délégation de pouvoirs du Maire lors des prochaines élections.

N° 14-003 - BUDGET PRINCIPAL 2014

Débat d'orientation budgétaire

Le débat sur les orientations budgétaires précède l'examen du budget primitif et permet, à partir de l'environnement général et des grands équilibres financiers de la Ville, d'apprécier la pérennité des capacités d'investissements.

La loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013, Loi de Finances pour 2014, publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2013, détermine les paramètres généraux de l'environnement budgétaire des collectivités locales en 2014. Quelques statistiques sur la fiscalité locale complètent l'éclairage ; ces aspects conjoncturels s'inscrivent dans les tendances des comptes administratifs. L'exercice comptable 2013 ne sera clos qu'après traitement des charges et produits à rattacher, soit fin janvier, mais les grands équilibres financiers, en termes de marges d'épargne ou de capacité de désendettement, illustrent déjà le maintien objectif au vert des principaux indicateurs.

La Loi de Finances pour 2014

La Loi de Finances pour 2014 imprime aux dotations d'Etat une baisse sensible après une période de gel : la stabilisation en valeur des dotations inscrites pour 3 ans jusqu'en 2013 fait place aux efforts généraux de réduction du déficit de l'Etat. La programmation des finances publiques prévoit désormais une association étroite des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics ; le pacte de confiance et de responsabilité qui en déterminera les modalités d'application jusqu'en 2017 prélèvera 840 M€ en 2014 sur l'enveloppe DGF du bloc communal, correspondant à une baisse uniforme de 0,74% des recettes réelles de fonctionnement.

Dans un contexte général de réduction de 15 Mds€ des dépenses de la sphère publique dont l'objectif est la baisse du déficit public, l'évolution inédite de l'enveloppe normée est de - 3,1 %.

Les collectivités territoriales (communes, départements, régions) et leurs établissements publics sont mis à contribution dans le cadre du redressement général des finances publiques : les dotations soulignent le transfert aux collectivités de la responsabilité de l'évolution de leurs recettes, en dépit de la garantie constitutionnelle d'autonomie financière des collectivités et intiment à la décrue de leurs dépenses.

Les résultats du recensement INSEE de 2011 applicable au 1^{er} janvier 2014 (trois ans de décalage) sont également à prendre en compte : l'attribution de DGF est en effet directement proportionnelle au nombre d'habitants.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Population INSEE	26 367	26 078	26 324	26 586	26 378	25 974	25 833

L'INSEE a modifié ses modalités de recensement de la population à compter de 2009 pour les communes de plus de 10 000 habitants : un échantillon d'environ 8 % de la population est recensé chaque année.

Pour la Ville de Rodez, une baisse de DGF d'environ 267 K€ est prévisible pour 2014, la perte de l'éligibilité de la Ville à la dotation de solidarité urbaine pouvant aggraver cette baisse : 32 K€ en tenant compte de la baisse de la population DGF, et 235 K€ au titre de la baisse uniforme de la dotation forfaitaire (0,74 % des recettes réelles de fonctionnement).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 Prév.
Pop. DGF	27.041	26.752	26.876	27.129	27.067	26.628	26.500
Dotation forfaitaire (en €)	5.685.371	5.633.605	5.607.003	5.540.012	5.466.223	5.317.437	5.050.000
Evol.		- 0,91 %	- 0,47 %	- 1,19 %	- 1,33 %	- 2,72 %	- 5,03 %

La population DGF est l'addition de la population INSEE (population municipale + population comptée à part), des résidences secondaires et des places de caravanes (recensées dans les aires d'accueil des gens du voyage).

Entre 2008 et 2014, la dotation forfaitaire s'est réduite de plus de 11%.

Dans la mesure où le déficit public national comprend le résultat de l'ensemble des administrations (Etat et collectivités locales), la réduction progressive du soutien national invite progressivement les collectivités locales à revoir leurs dépenses de fonctionnement, à limiter les programmes d'équipement pour réduire le recours à l'emprunt.

La mise en place en 2012 du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui crée un nouveau type de péréquation, la péréquation horizontale, oblige également les collectivités soucieuses de leurs marges de manœuvre.

Enveloppe nationale du FPIC : 150 M€ en 2012, 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014 et 780 M€ en 2015. A compter de 2016, 2% des ressources fiscales du bloc communal, soit 1 Md€.

La Loi de Finances pour 2014 comprend la création d'un fonds de soutien de 100 M€/an pendant une durée maximale de quinze ans destiné aux collectivités ayant souscrit des emprunts structurés (toxiques). L'aide concerne les remboursements anticipés de ces emprunts et finance au maximum 45% des indemnités de remboursement. La Ville de Rodez ne bénéficiera d'aucune aide, n'ayant dans son encours de dette aucun produit structuré (toxique).

Conformément à une circulaire interministérielle de juin 2010, un rapport sur l'état et l'évolution de la dette est inclus dans le débat d'orientation budgétaire, avec précisions sur la typologie de la dette et les perspectives à court terme. Le législateur a d'ailleurs prévu de modifier la loi pour faire de cette évolution une obligation.

Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

L'encours de la dette du budget principal s'élève au 1er janvier 2014 à 26.428.863,56 € incluant 6.415.000 € d'emprunts nouveaux souscrits en 2013.

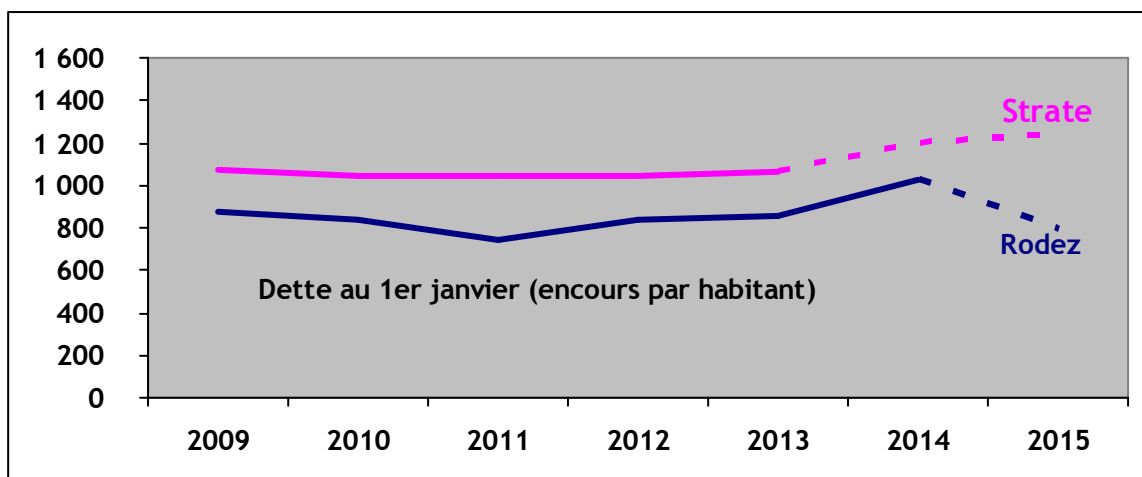
L'annuité de la dette est en 2013 de 2.821.524,90 € dont 423.738,48 € de frais financiers.

- taux d'intérêt moyen : 1,89 % (3,73 % pour la dette fixe et 0,96 % pour la dette indexée)
- ratio encours/amortissement : 11,02
- taux fixe - taux variable : 35 % / 65 %

Evolution de l'encours :

	31 décembre 2008	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2014 (prév.)
Encours	22 953 K€	21 556 K€	19 486 K€	22 116 K€	22 412 K€	26 429 K€	20 959 K€
Encours/hab Rodez	878 €	834 €	747 €	835 €	852 €	1 023 €	791 €
Encours/hab Strate	1 072 €	1 041 €	1 047 €	1 049 €	1 066 €	1 200 €	1 240 €

Les valeurs des ratios par habitant sont publiées pour les années 2009 à 2013 par la Direction Générale des Collectivités Locales sur son site www.collectivites-locales.gouv.fr . Les valeurs au 1^{er} janvier 2014 et 1^{er} janvier 2015 sont estimées.



Emprunts réalisés en 2013 :

1 - emprunt de 1.715.000 € souscrit en 2011 auprès de Dexia Crédit Local (enveloppe de la Banque Européenne d'Investissement - construction de l'école du quartier Saint-Félix éligible à la qualification Haute Qualité Energie Environnement)

=> tirage le 28 décembre 2012 / durée 30 ans / index EURIBOR trimestriel + marge 0,88 %

2 - emprunt de 3.000.000 € souscrit en 2013 auprès du Crédit Agricole (Crédit Long Terme Multi Index)

=> tirage le 17 juin 2013 de 1,5 M€ / durée 15 ans / taux d'intérêt : taux fixe 3,49 %

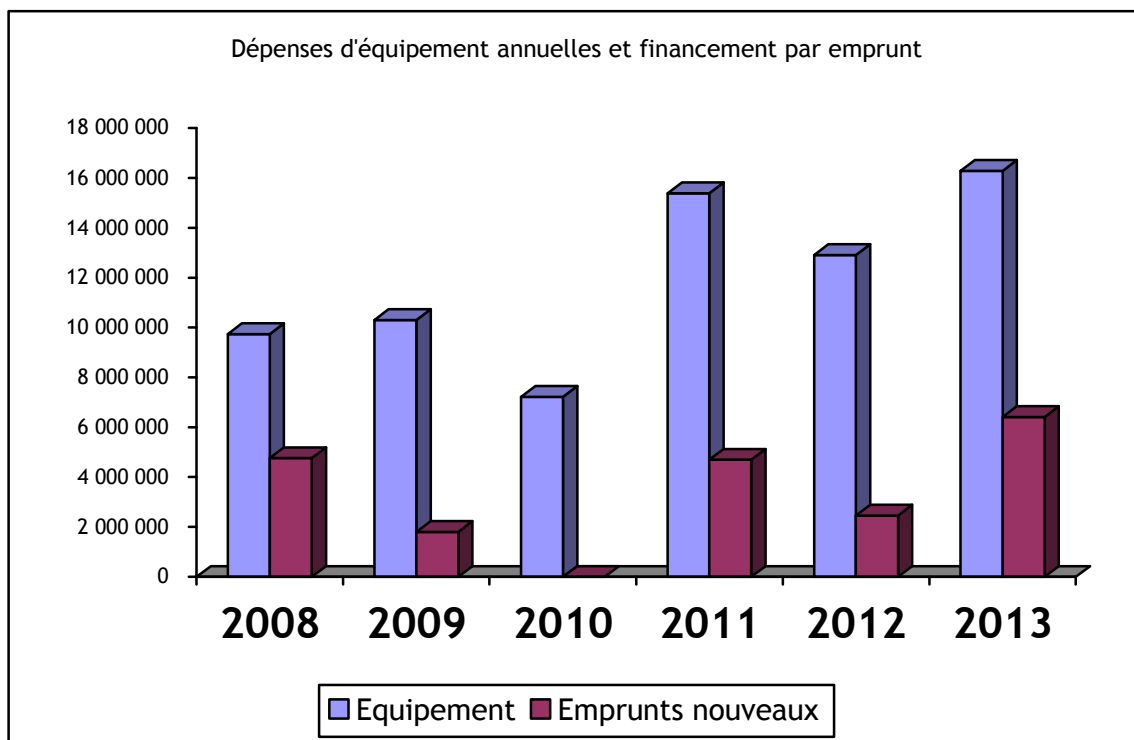
=> tirage le 30 août 2013 de 1,5 M€ / durée 15 ans / taux d'intérêt : taux fixe 3,54 %

3 - mobilisation partielle d'un emprunt de 4.000.000 € souscrit en 2013 auprès de la Banque Postale

=> tirage le 27 novembre 2013 de 1 M€ / durée 15 ans / index EURIBOR annuel + marge 1,34 %

=> tirage le 29 novembre 2013 de 0,7 M€ / durée 15 ans / index EURIBOR annuel + marge 1,34 %

Les dépenses d'équipement méritent un éclairage particulier : le souci du niveau d'endettement de la collectivité est légitime mais ne doit pas masquer la nécessité du financement externe des dépenses d'équipement.



Durant les trois dernières années, de 2011 à 2013, le montant des investissements financés par des ressources propres est de l'ordre de 10 M€ par an. Le taux de financement interne des dépenses d'équipement est en progression : durant les trois années précédentes, 2008 à 2010, 7 M€ en moyenne par an de financement propre des investissements.

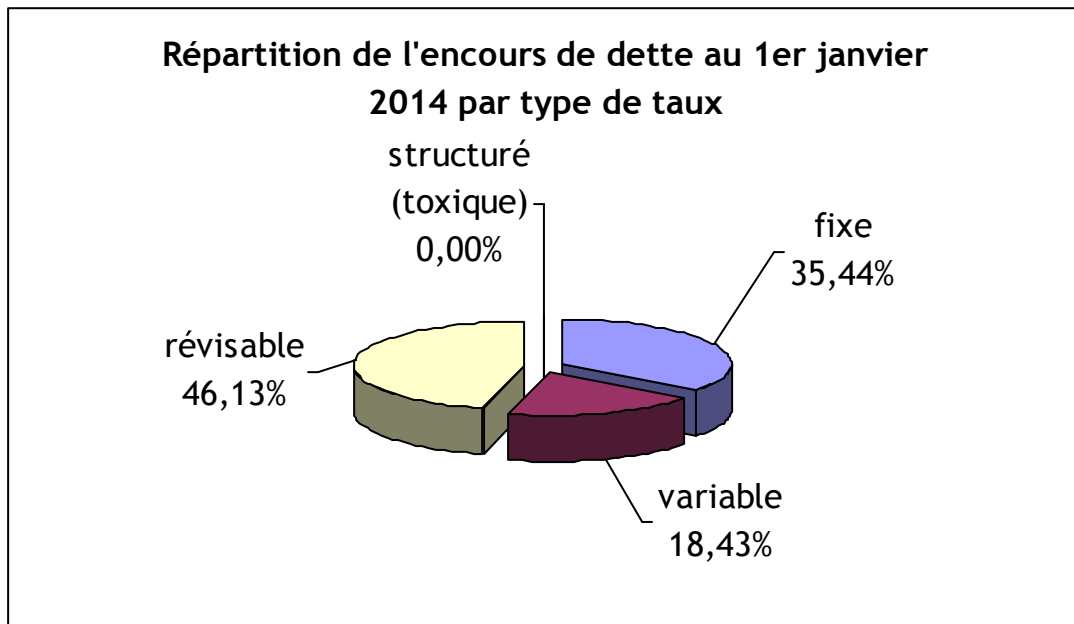
L'Observatoire des finances locales mesure qu'au niveau national, les communes ont augmenté leurs dépenses d'équipement de + 3,3 % en 2012 en concédant un endettement supplémentaire de 16,4 %. Le taux d'endettement des communes (dette / RRF) atteint près de 80 % fin 2012 : pour la Ville de Rodez, ce ratio n'est que de 63,5 %.

Les caractéristiques de l'endettement doivent également être appréciées ; une partie des collectivités locales supporte le poids des emprunts structurés (toxiques) contractés entre la fin des années 90 et le début des années 2000.

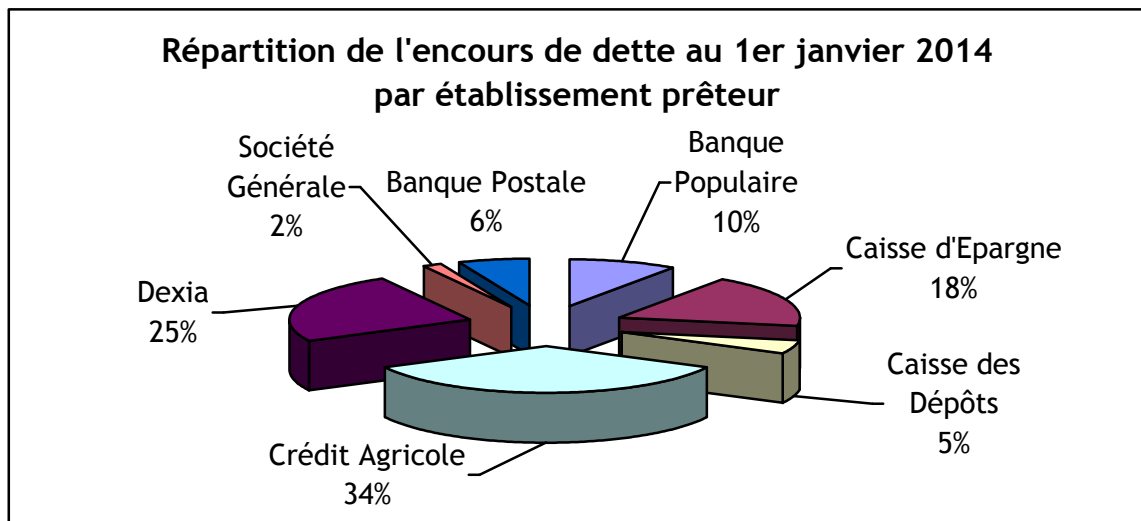
L'exposition de la dette au risque des emprunts non souscrits à taux fixes, la répartition de l'encours de dette auprès des principaux établissements prêteurs et les options retenues lors de la signature des contrats de prêt sont des indicateurs permettant de jauger la dette et de déterminer sa qualité.

Exposition - analyse des risques

Répartition de l'encours par type de taux :



et par établissement prêteur :



Les emprunts à taux fixes représentent 35,44 % de l'encours. Cette partie de l'encours est sécurisée contre toute remontée des taux d'intérêt ; le taux moyen de 3,73 % est par contre largement supérieur à celui des emprunts à taux indexés (0,96 %).

Les emprunts à taux variables représentent 18,43 % de l'encours. Deux index monétaires se partagent cette partie de l'encours : l'EONIA (moyenne quotidienne de taux d'intérêt calculée par la Banque centrale européenne) et le TAM (taux annuel monétaire calculé à partir de la moyenne arithmétique des EONIA).

Les emprunts à taux révisables constituent 46,13 % de l'encours. Un index monétaire est utilisé : l'EURIBOR (taux interbancaire offert sur la zone euro) décliné suivant plusieurs périodicités (mensuelle, trimestrielle ou annuelle). Un emprunt a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en faisant référence au Livret A : le taux d'intérêt applicable à chaque échéance est déterminé en additionnant au taux du Livret A une marge. Compte tenu des nouvelles modalités de calcul du taux de rémunération du Livret A, depuis août 2004, prenant en compte l'évolution de l'EURIBOR et de l'inflation pour fixer le taux du Livret A, cet emprunt a été regroupé avec les emprunts à taux révisables.

Les emprunts peuvent être classés en fonction des risques qu'ils comportent : la typologie associant l'indice et la structure permet de visualiser l'exposition aux risques.

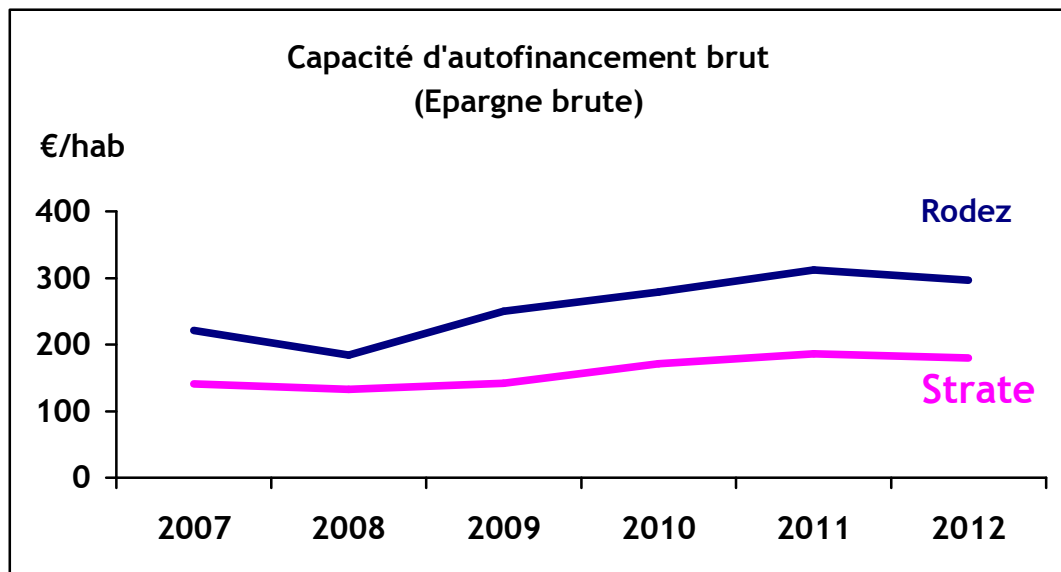
Tous les emprunts de la Ville de Rodez sont classés A 1, ce qui correspond au risque le plus faible au sens de la Charte Gissler (taux fixe ou taux variable, en indices zone euro, sans barrière, ni effet levier, ni option d'échange, ni multiplicateur).

Les emprunts garantis par la Ville de Rodez sont souscrits à des conditions relevant également de la classe A 1. Les garanties accordées portent au 1^{er} janvier 2014 sur trois emprunts présentant un encours de 517 300,81 €.

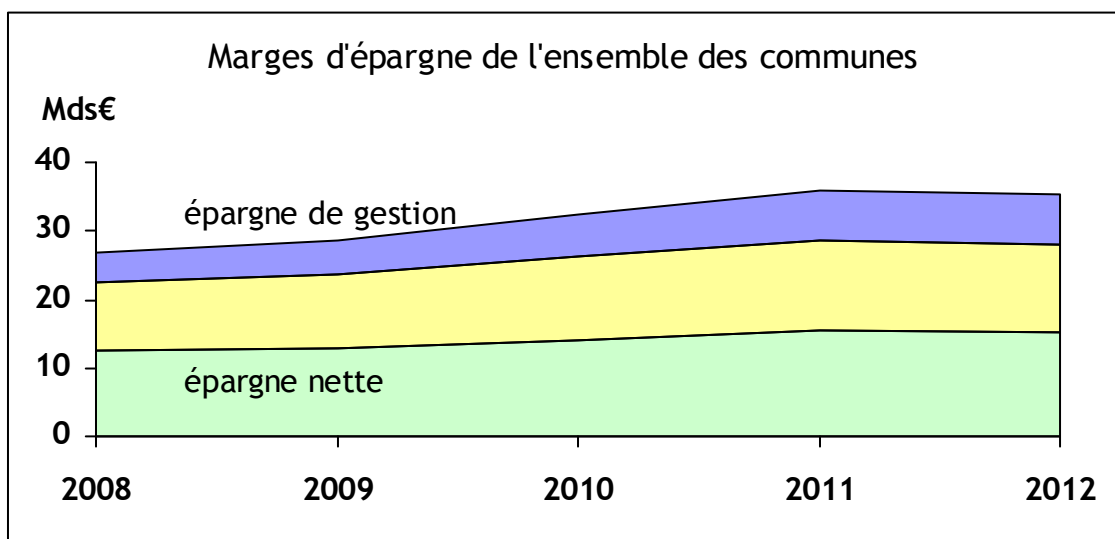
Grands équilibres financiers de la Ville

Les marges de manœuvre du budget principal, largement supérieures à celles de 2008, sont en repli depuis 2011 en lien avec l'effet conjugué d'une progression moins dynamique des recettes (baisse des dotations d'Etat et baisses successives du taux de TH), d'une certaine inflation des coûts, notamment des énergies, et de la prise en charge de nouvelles dépenses (notamment les nouveaux rythmes scolaires). La reprise en régie directe du stationnement de surface devrait, malgré les nouvelles baisses annoncées des dotations d'Etat, contribuer au dynamisme des recettes de gestion à compter de 2014.

L'épargne de gestion devrait atteindre 8 M€ fin 2013 et l'épargne nette 5,2 M€. En retrait par rapport aux résultats de 2011, les niveaux d'épargne sont cependant nettement supérieurs à ceux enregistrés en moyenne dans la strate des communes de 20 à 50.000 habitants : 180 € par habitant en 2012 d'épargne brute contre 297 € pour Rodez (source : Direction Générale des Collectivités Locales).



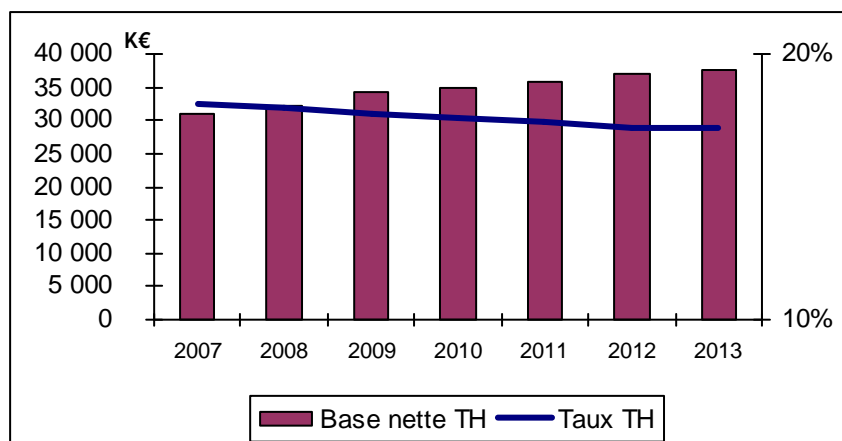
L'Observatoire des finances locales mesure les niveaux d'épargne de l'ensemble des communes :



Les orientations pour 2014

L'objectif fixé de baisse du taux de la taxe d'habitation de 5% étant atteint, les taux des impôts locaux seront inchangés en 2014.

L'évolution du taux et de la base nette de taxe d'habitation sont :



La fiscalité est moins dynamique que pour l'ensemble des communes, ainsi que le montre l'évolution de la base nette d'imposition à la taxe d'habitation : la progression au niveau national en 2013 (+ 3 %) est bien supérieure à celle enregistrée localement (+ 1,8 %) qui correspond à peine à l'actualisation forfaitaire.

Base nette TH	2011	2012	2013
Communes	78 836 M€	81 916 M€	84 351 M€
<i>évolution</i>		+ 3,9 %	+ 3,0 %
Rodez	35 676 K€	37 049 K€	37 717 K€
<i>évolution</i>		+ 3,8 %	+ 1,8 %

Pour 2014, la Loi de Finances a fixé l'actualisation forfaitaire des bases de Taxe d'Habitation et de Foncier Bâti à + 0,9%.

L'évolution des frais de personnel, moins rapide que celle de la moyenne des communes, du fait de certaines restructurations menées depuis 2008, comprend toutefois les avancements, d'échelons ou de grade, généralement accordés au plus tôt. En 2012, le traitement minimal a été revalorisé à deux reprises (janvier et juillet), des points d'indices supplémentaires étant attribués par l'Etat aux agents légèrement mieux rémunérés pour ne pas altérer la progression des rémunérations. En 2013, le relèvement non négligeable du taux de la contribution employeur due à la CNRACL pourrait avoir, selon l'Observatoire des finances locales, un impact de + 380 M€ sur l'ensemble des collectivités.

<i>Evolution des frais de personnel</i>	2008	2009	2010	2011	2012
Rodez	+ 0,5 %	- 1,0 %	- 0,8 %	- 1,6 %	+ 2,6 %
Ensemble des communes	+ 2,8 %	+ 2,2 %	+ 2,1 %	+ 1,8 %	+ 2,6 %

Source : Observatoire des finances locales pour les données « ensemble des communes »

En investissement, les dépenses d'équipement concernent essentiellement les programmes AP-CP :

- programme « Cimetière » : 37.000 €
- programme « Salle des Fêtes » : 100.000 €
- programme « Cinéma Multiplexe » : 100.000 €
- programme « Commerces » : 50.000 €
- programme « Aménagement du Foirail : Abords » : 2.500.000 €
- programme « Groupe scolaire Calcomier Bourran » : 3.000.000 €
- programme « CTM : transfert du Parc François Mahoux » : 16.744 €
- programme « Ecole du quartier Saint-Félix » : 220.000 €

Ces crédits de paiement 2014 s'élèvent à 6.023.744 €.

Compte tenu des recettes propres d'investissement (FCTVA - TLE - subventions), de l'épargne nette, et des produits de cessions, aucun besoin de financement par emprunt des investissements inscrits.

L'encours de dette devrait se situer à 20,9 M€ fin 2014, soit moins de 800 € par habitant.



• Monsieur DELPUECH rappelle que le débat d'orientation budgétaire est un débat ouvert, sans vote, sans passage en réunion de commission organique, où chaque élu peut s'exprimer sur les diverses orientations à venir. Il indique que ce débat, qui intervient dans une année d'élection municipale, comporte un double débat : le débat d'orientation budgétaire et le débat électoral en arrière plan.

Il constate que le débat d'orientation budgétaire comporte trois parties :

- le rappel du contexte national ;
- les grands équilibres du budget de la ville ;
- les diverses orientations du budget 2014.

Concernant le contexte national, Monsieur DELPUECH souligne que la loi des Finances a été votée par le Parlement et promulguée le 31 décembre 2013 au Journal Officiel. Il indique que le gouvernement français invite les collectivités locales à mettre en place un pacte de confiance et de responsabilité, afin de lutter contre le déficit excessif des dépenses publiques. Il signale que le gouvernement a prévu 15 milliards d'euros d'économies dans le cadre de l'année budgétaire 2014. 1,5 milliards d'euros seront demandés aux collectivités territoriales, dont 588 millions d'euros aux communes. Il note que la Dotation Globale de Fonctionnement sera alors impactée, diminuée pour 2014 de 235 000 euros puis de 267 000 euros suite à la perte légère de la population. Il indique que la ville bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) depuis quelques années mais qui reste néanmoins « à la limite de l'éligibilité ou de la non éligibilité. Il semblerait cependant que l'on soit plus à l'intérieur de l'éligibilité qu'à l'extérieur de la non éligibilité. Nous pouvons prétendre cette année à garder la DSUCS, sans en être néanmoins tout à fait sûr aujourd'hui ». S'agissant des charges de fonctionnement que la loi va imposer aux collectivités, Monsieur DELPUECH relève que le fonds de péréquation intercommunal, créé en 2011, est passé de 140 000 euros à 200 000 euros, et va continuer son ascension jusqu'en 2016. Il note également que l'augmentation des taux de TVA va être répercutée sur tous les biens et produits nécessaires à la bonne marche de la commune.

S'agissant des équilibres fondamentaux de la ville, Monsieur DELPUECH relève qu'ils se décomposent en trois parties : la capacité d'épargne, la capacité d'emprunt et la capacité d'investissement.

Il note que l'épargne de gestion (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) durant l'année 2013, est stable du fait essentiellement de la légère augmentation des recettes. Il dénonce à cette occasion les propos d'un candidat aux futures municipales qui cite « une véritable explosion des taux d'imposition ». « Or, nous avons diminué la taxe d'habitation de 18,13% à 17,24%. Je ne pense pas que l'on puisse appeler ça une explosion. Les valeurs locatives ont augmenté de 1,80 % par suite d'une décision du Parlement. Mais nous ne pouvons donner à ce chiffre le terme d'explosion. Le produit fiscal de la commune a augmenté de 2,43 %. Mais sur ces 2,43 %, 1,80 % s'expliquent par la seule actualisation forfaitaire du Parlement. Il vous reste 0,63 % d'augmentation des rôles fiscaux. » Monsieur DELPUECH ajoute par ailleurs que le chiffre relatif aux charges de fonctionnement est approximatif, la municipalité ayant jusqu'au 31 janvier 2014 pour en faire le bilan. Il indique que les charges de fonctionnement ne seront exécutées qu'à 95 % du budget principal. « Vous avez une légère augmentation des recettes de fonctionnement, des dépenses et des charges de fonctionnement qui seront moins importantes que prévu. Vous avez là les deux explications pour dire qu'il y a une épargne de gestion qui reste à un bon niveau. » Monsieur DELPUECH relève que la ville a bénéficié, depuis 2010, du niveau d'épargne brute de 7,8 millions d'euros, et d'épargne nette (qui sert à l'investissement), de 5,4 millions d'euros. « Voici notre capacité d'épargne. Nous l'avons établie en deux ans. Depuis 2010, nous avons bénéficié de ce niveau. »

Concernant l'encours de dette, Monsieur DELPUECH fait remarquer à l'assemblée qu'il était situé à :

- fin décembre 2008 : à 22,9 millions d'euros;
- en 2012 : à 22,4 millions d'euros ;
- au 31 décembre 2013 : à 26,4 millions d'euros.

Ce qui représente seulement une augmentation de 15 %. Il estime que la ville n'est en aucun point dans une situation de dette « abyssale ». Pour étayer ses propos, Monsieur DELPUECH relève également que le ratio encours de dette divisé par équipement brut, (qui donne le nombre d'années qu'une commune emploierait pour rembourser toute la dette), est de 3,3 années. « Or la zone dangereuse est abordée lorsque l'on dépasse douze années. » Il constate par ailleurs que cette dette maîtrisée a été également utile, car elle a permis à la ville de réaliser des investissements, à hauteur de 62 millions d'euros, afin de développer l'objectif d'une commune : « le vivre ensemble ».

Monsieur DELPUECH souligne que le maintien d'un haut niveau d'épargne est une des grandes orientations pour 2014. Il relève que si la ville maintient ce niveau d'épargne, le budget 2014 sera relativement bon, notamment par la reprise en régie directe du stationnement. Et d'ajouter que depuis 2011, la ville a signé une convention de partenariat avec les services fiscaux dans le but de dégager de petites nouvelles recettes. S'agissant par ailleurs des dépenses, il préconise la nécessité de continuer les efforts sur les économies des charges de fonctionnement.

Monsieur DELPUECH présente la deuxième grande orientation pour l'année 2014, à savoir la décélération des investissements, qualifiée d'« *objectif louable* ».

Monsieur DELPUECH présente les budgets annexes.

Il relève le bon fonctionnement du budget annexe du service de l'eau, où le prix de l'eau évolue de façon très modérée. Il note que ce budget ne nécessite pas d'appel à l'emprunt, ce qui induit une diminution régulière des annuités de la dette.

Concernant le budget annexe des parcs de stationnement, Monsieur DELPUECH rappelle la mise en vente des places de parking de Saint-Cyrice, la reprise en régie directe des parkings des Jacobins, qui a eu lieu le 1^{er} novembre 2013 et la création du parking du Foirail. Ce qui a entraîné, pour une dépense de 8 millions d'euros, un emprunt de 6 millions d'euros, sur un long terme, à taux fixe et annuité constante. « *Le budget annexe du parking commence une autre vie. Car la configuration des parkings a beaucoup évoluée ces dernières années.* »

Pour la cuisine centrale, Monsieur DELPUECH souligne la perte du marché des Restaurants Universitaires, introduisant un allègement des charges et des recettes. « *Nous sommes toujours en capacité de faire fonctionner ce budget avec une subvention d'équilibre. Subvention d'équilibre qui, ces dernières années, avait tendance à décoller et qui semble-t-il va se stabiliser à un niveau plus bas que les deux dernières années que nous avons connu.* »

Quant au budget annexe du camping municipal, Monsieur DELPUECH mentionne que son destin évoluera peut-être.

Pour terminer, Monsieur DELPUECH rappelle à l'assemblée, avec nostalgie, qu'il présente le sixième et dernier débat d'orientation budgétaire. Présentation faite à chaque fois avec plaisir dans le meilleur état d'esprit, notamment à travers la collaboration du service finances.

- Madame CARLIN félicite Monsieur DELPUECH pour sa carrière en tant qu'élu en charge des finances et le remercie pour ses claires et pédagogiques présentations. Elle rappelle que la cuisine centrale joue un rôle social et que malgré le déficit, la municipalité continue à offrir un tarif social très en-dessous du prix de revient, soit 1,68 euros. Elle estime que le budget de la ville de Rodez est exemplaire, dans un contexte de crise économique. Madame CARLIN se dit néanmoins inquiète pour l'avenir, de part notamment le désengagement de l'Etat qui diminue ses dépenses publiques, et où les collectivités deviendront les amortisseurs de la crise. Elle constate par ailleurs la difficulté de maintenir à la fois l'investissement et le niveau d'emploi. « *Depuis six années, nous avons été exemplaires en multipliant les travaux sur la ville, en créant énormément de richesse et en développant le domaine social à travers la création d'écoles. Ce sera plus difficile maintenant.* »

- Monsieur SERIEYS rend également hommage à Monsieur DELPUECH pour sa présentation claire et honnête du débat d'orientation budgétaire. Il partage les propos de Madame CARLIN. Il estime que les décisions du gouvernement sont injustes et inefficaces, à la fois vis-à-vis des concitoyens, des collectivités mais aussi de la mairie de Rodez. « *15 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques au niveau national, 1,5 milliards d'euros de réduction des dotations aux collectivités et maintenant une politique qui s'accélère dans un sens totalement injuste, avec d'une part nos concitoyens à qui on demande des efforts de plus en plus importants, avec en particulier l'augmentation de la TVA. Pour un couple avec deux enfants l'augmentation de la TVA, décidée par le gouvernement, représente plus de 400 euros sur un budget d'une famille durant une année. Et d'autre part, des cadeaux fiscaux à n'en plus finir en particulier aux grandes entreprises.* » Pour Monsieur SERIEYS, cette politique est également inefficace. « *Car si on accepte de consentir et de se soumettre à cette idée selon laquelle il faut diminuer à tout va la dépense publique, il n'y aura pas d'autre choix que de diminuer les dépenses de service public, les aides aux associations, les subventions aux milieux culturels et le nombre de personnel. C'est une politique également inefficace pour nos concitoyens. Comme le disent notamment plusieurs prix Nobels d'économie, en diminuant le pouvoir d'achat des gens, les personnes consomment moins, faisant chuter les carnets de commande des entreprises. L'activité économique recule tellement qu'il y a de moins en moins de rentrées fiscales dans les caisses de l'Etat.* » Monsieur SERIEYS note que la question posée actuellement est de savoir si l'on accepte ou non de diminuer l'intervention publique, les dépenses municipales, ou au contraire si l'on souhaite la maintenir et développer de nouvelles politiques de service public et de solidarité. Il défend le fait qu'il faut faire des choix budgétaires nouveaux pour déployer de nouvelles solidarités. Il termine son intervention en se déclarant surpris par les propos de Monsieur CENSI, « *qui invente une sorte d'avenir parallèle* ».

- Madame TAUSSAT remercie également Monsieur DELPUECH pour ses explications, qu'elle a entendues avec beaucoup d'intérêts, par ses propos clairs. Elle met par ailleurs l'accent sur le manque de rigueur de l'Etat socialiste, gouvernement qui agit « *à l'aveuglette* ». Elle estime que la situation s'est « *beaucoup détériorée* » depuis l'arrivée du Président HOLLANDE. Et de noter que Monsieur le Maire fait preuve d'optimisme d'accepter cette détérioration s'agissant des collectivités locales. Madame TAUSSAT reprend le terme de « *dette utile* » de Monsieur DELPUECH. Elle se doit de rappeler les projets nécessaires et importants réalisés sous le précédent mandat, qui avaient entraîné, logiquement, une dette. Elle déclare se méfier par ailleurs des débats basés seulement sur des chiffres et préconise la prudence. A Monsieur SERIEYS qui avait dénoncé les propos de Monsieur CENSI, Madame TAUSSAT estime que cette séance de Conseil municipal n'est pas une tribune électorale.

- Monsieur SAULES remercie Monsieur DELPUECH pour sa présentation. Il estime que si les collectivités n'avaient pas de dettes, elles n'auraient pas pu réaliser les investissements nécessaires. Et de rectifier le terme de « *solidarité déclinante* » par la « *baisse de la baisse* ». « *La ville de Rodez n'est pas si mal gérée que ça. Tout comme le Département. Nous sommes dans des strates tout à fait convenables, nous ne sommes pas dans des niveaux de dettes abyssales. La prochaine assemblée trouvera un encours de dette, ce qui est logique.* » Monsieur SAULES rappelle que la municipalité a certes baissé le taux de la taxe d'habitation, mais a également baissé le taux d'abattement.
- Monsieur BARTHELEMY relève que le débat d'orientation budgétaire a été ajouté à l'ordre du jour des séances du Conseil municipal dans un souci de transparence et d'information pour les conseillers municipaux. Il note que la dette de l'Etat s'évalue aux alentours de 1,9 milliards de dette, avec une augmentation prononcée durant le mandat SARKOZY. Il rappelle par ailleurs que sous la troisième république, un Député avait préconisé de « *mettre un frein à l'immobilisme qui conduisait, en courant, notre pays à la ruine.* » « *Je crois que c'est ce qu'a décidé de faire le Président HOLLANDE et il faut l'en féliciter car il n'y a pas d'autres moyens d'agir.* » Monsieur BARTHELEMY vise trois domaines qui permettraient d'accéder à une situation un peu plus saine : l'Etat, les collectivités et la Sécurité sociale. Il note que l'Etat participe à hauteur de 29 % aux dépenses publiques, les collectivités locales à hauteur de 21 % et la Sécurité sociale à hauteur de 46,7 %. « *Vous voyez tout de suite où vont être faites les économies. Prenons l'Etat, il a commencé à donner l'exemple, à travers notamment la RGPP. Il est normal que les collectivités territoriales soient également mises à contribution. L'Etat se désengage un peu mais il fallait le faire, montrer l'exemple. Nous devons le soutenir dans cette optique.* » Il estime par ailleurs que les fondamentaux de Rodez sont bons, les investissements utiles sont à un bon niveau, l'épargne nette se maintient, les frais sont maîtrisés et la dette la même que le début du mandat. Pour conclure, il souligne qu'il aurait été intéressant que le débat d'orientation budgétaire soit doublé avec celui de l'agglomération.
- Monsieur BERARDI déplore que les débats d'orientation budgétaire de la ville n'aient pas de liens avec ceux de la Communauté d'agglomération. « *Je trouve ceci irréaliste et inopérant. Inopérant par le fait que ceci masque les réalités. Quand tout à l'heure il a été abordé la question du fonds de péréquation, pour lequel la ville et l'agglomération vont être sollicitées, il est clair que les critères de choix de ce fonds de péréquation et sa mise en œuvre sont intimement liés entre la ville et l'agglomération. Imaginez qu'il y ait des débats d'orientation ville et agglomération déconnectés, c'est être à côté de la plaque.* » Il rappelle avoir plusieurs fois proposé que les débats d'orientation budgétaires soient réalisés en même temps, dans un lieu commun. Il note qu'il y a un certain formalisme à respecter, le débat devant se dérouler dans la commune, mais selon Monsieur BERARDI, rien n'empêche d'avoir en amont un débat qui permette à toutes les communes de vérifier leurs implications dans la Communauté d'agglomération. Par ailleurs, il indique la profonde injustice du budget 2014 au niveau national. « *Vouloir faire des économies sur les ménages, sur les collectivités pour relancer l'économie tout en faisant des cadeaux aux industries, je pense que c'est un mode de fonctionnement qui a montré ses limites dans le passé.* » Et de noter que la TVA et les différentes taxes pèsent sur les familles mais aussi sur les collectivités. « *De mon point de vue, il y a une réelle injustice. On a entendu par le passé beaucoup de propos qui remettaient en cause cette pression de l'Etat sur les collectivités. Malheureusement nous n'entendons plus ce genre de propos, nous avons l'impression que ceci soit devenu un passage obligé. Or il faut un sursaut qui soit débattu et porté par nos Députés et Sénateurs au plus haut niveau.* » Par ailleurs, Monsieur BERARDI estime que le service rendu à la population est important dans le débat d'orientation budgétaire. Service lié aux frais de fonctionnement et à la qualité de la relation qui existe entre les élus et le personnel. Il rappelle, avoir mis l'accent avec Madame BONHOMME, sur le fait que de leur point de vue, existait une souffrance au travail et une détérioration du climat au sein de la collectivité. Dans la ville de Rodez mais aussi dans la Communauté d'agglomération du Grand Rodez. Il n'a pas noté d'amélioration. Ces questions importantes ne lui semblent pas être résolues à ce jour. S'agissant du budget annexe du service de l'eau, Monsieur BERARDI regrette que la question concernant la tarification sociale et écologique de l'eau n'ait pas été débattue, même si le prix de l'eau sur Rodez est actuellement bas.
- Monsieur le Maire remercie les élus pour leurs interventions et se déclare fier, au nom du Conseil municipal, du travail fourni. En réponse, il rappelle que la municipalité a maintenu son objectif : financer ses investissements grâce à l'épargne nette qui a été doublée durant le mandat en diminuant les dépenses de fonctionnement de 8,8 % dans un contexte où les dotations de l'Etat ont été diminuées de 11%. Il rappelle que la ville de Rodez et la Communauté d'agglomération du Grand Rodez ont investi 270 millions d'euros. Concernant la dette, Monsieur le Maire répond à Madame TAUSSAT que l'équipe municipale actuelle n'avait pas voté le budget 2008, mais l'avait seulement exécuté. La dette était alors à 22,9 millions d'euros, ce qui coûte à la ville en remboursement entre 2,6 et 2,8 millions d'euros par an. C'est ainsi « *qu'en 6 années, 14,6 millions d'euros ont été payés aux banques* ». « *Sans ces remboursements de charges financières de la dette, la Ville aurait 10 millions d'euros d'excédents aujourd'hui.* ». Malgré les critiques formulées par de nombreux élus depuis 6 ans de mandat, Monsieur le Maire regrette qu'aucune proposition d'orientation budgétaire précise n'ait été formulée de la part

des élus. Il estime par ailleurs que le rôle d'une collectivité territoriale est d'améliorer le service public, dans le cadre de ses compétences notamment l'éducation et la petite enfance. Monsieur le Maire rappelle avoir été le premier à prôner la mise en place d'un pacte fiscal d'agglomération ; projet nécessaire mais difficile à mettre en place, qui permet d'éviter tout dumping fiscal entre les communes de l'agglomération. Par ailleurs, Monsieur le Maire se dit satisfait de la réforme du stationnement, où, à travers la reprise de la gestion du stationnement en régie directe, l'emprunt du parking du Foirail sera remboursé par les recettes obtenues globalement. Il rappelle que durant les 21 ans de la délégation du domaine public de stationnement, les tarifs ont augmenté de 520 % passant de 0,23 euros à 1,20 euros. Concernant le budget 2014 présenté à la prochaine séance du Conseil municipal, Monsieur le Maire indique que la dette au 31 décembre 2014 sera de l'ordre de 20,9 millions d'euros. « *Dans les années qui viennent, comme la Ville n'aura pas les mêmes besoins d'investissement, la dette pourra être réduite.* ». Pour conclure, Monsieur le Maire rappelle que les investissements pour 2014 concernent principalement l'achèvement des équipements et des aménagements actuels ainsi que la construction de l'école de Bourran.



A la suite de quoi, le Conseil municipal prend acte des diverses données développées au cours de ce débat.

N° 14-004 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU 2014

Débat d'orientation budgétaire

Le prix du m³ d'eau, fixé à 76 cents HT en 2013, sera porté à 77,5 cents HT en 2014 soit une augmentation de 2 %, les tarifs d'abonnement restant inchangés.

Les projets d'investissement concernent le remplacement des canalisations d'eau Rue du Professeur Calmette (4^{ème} tranche), Avenue Louis Lacombe (partie basse) et Avenue de l'Europe. Des crédits d'acquisitions foncières sont également à prévoir pour la poursuite du périmètre de protection.

Les investissements projetés devraient atteindre 1.230.000 € HT.

La dette du budget de l'eau est au 1er janvier 2014 de 158.601,43 € : elle est constituée d'un seul emprunt souscrit à taux fixe, à échéances annuelles constantes.

Aucun besoin prévisionnel de financement par emprunts des investissements 2014 : la dette de ce budget annexe sera fin 2014 de 142.028,01 €.



Le Conseil municipal prend acte des diverses données développées au cours de ce débat.

N° 14-005 - BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN 2014

Débat d'orientation budgétaire

L'activité de ce budget annexe comprend l'exploitation des parkings Foch et du Foirail et, depuis le 1er novembre 2013, le parking des Jacobins.

Les grilles tarifaires des parkings ont été mises à jour lors de la reprise en régie directe du parking des Jacobins, avec l'ajout d'une nouvelle offre de stationnement pour les résidents.

Les dépenses d'investissement 2014 correspondront aux dernières situations du parking du Foirail et aux matériels péagers.

La dette du budget des parcs s'élève au 1^{er} janvier 2014 à 6.000.000 € composé d'un seul emprunt mobilisé en plusieurs tranches au fur et à mesure de l'avancement de la construction du parking du Foirail. Cet emprunt, contracté à taux fixe, remboursable annuellement, est en amortissement constant.

Aucun besoin prévisionnel de financement par emprunts des investissements 2014 : la dette de ce budget annexe sera fin 2014 de 5.684.210,53 €.



Le Conseil municipal prend acte des diverses données développées au cours de ce débat.

N° 14-006 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL 2014**Débat d'orientation budgétaire**

Reconduction en 2014 de la grille tarifaire du camping.

La dette du budget annexe Camping s'élève au 1^{er} janvier 2014 à 32.511,18 € et se compose de deux emprunts souscrits à taux fixe. Sans emprunt supplémentaire, la dette de ce budget sera fin 2014 de 25.533,40 €.



Le Conseil municipal prend acte des diverses données développées au cours de ce débat.

N° 14-007 - BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE 2014**Débat d'orientation budgétaire**

Le budget annexe n'a plus en charge la restauration universitaire. Le déficit de ce budget annexe est intimement lié à la prise en compte dans le prix de vente du repas dans les écoles du quotient familial.

La dette du budget annexe de la Cuisine centrale s'élève au 1^{er} janvier 2014 à 155.366,81 € et se compose de deux emprunts souscrits à taux fixe. Sans emprunt supplémentaire, la dette de ce budget sera fin 2014 de 146.037,42 €.



Le Conseil municipal prend acte des diverses données développées au cours de ce débat.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé les membres présents.

La séance est levée à 19h30

Fait à Rodez, le 27 janvier 2014

Le Maire,

Christian TEYSSEDE